

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Arno Trentau

<https://www.cadre21.org/membres/08f98ab2ea5a929e5d40e59b>

Date d'obtention : 2024-08-14 20:12:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est très important de suivre chaque étape de la méthode d'intervention Sexto parce qu'elle définit les rôles de chacun pour une prise en charge rapide et efficace de la situation, ainsi qu'éviter un débordement des conséquences liées au partage de photos ou vidéos de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser les outils qui me sont offerts dans la méthode d'intervention Sexto et travailler au meilleur de mes compétences avec l'aide mémoire et en suivant les étapes dans l'ordre afin d'obtenir les informations nécessaires pour une meilleure prise de décision.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester concis dans les questionnements en me servant de la grille de la méthode d'intervention Sexto et respecter chaque consigne et l'ordre des étapes.